

Fiche des compétences visées lors des examens (1)

Gérer une intervention majeure.		NFPA 1021 (version 2009)
Objets d'évaluation		Éléments de compétences spécifiques
5.6.1 (2)	✓ Réévaluer la situation.	- Évaluer l'efficacité du plan d'opération initial : état initial, nombre et emplacement des pompiers, tactiques et tâches effectuées, etc.
		- Estimer les probabilités quant à l'évolution de la situation, les dangers, les dommages, les risques, etc.
5.6.1	✓ Prendre le commandement de l'intervention.	- Relever les données du transfert de commandement (SSELPU).
		- Déterminer le mode de commandement.
		- Respecter le protocole de communication.
5.6.1	✓ Adapter le plan d'opération.	- Ajuster la stratégie et les tactiques.
		- Répartir les responsabilités aux officiers.
		- Mettre en place un outil de gestion de l'intervention, le cas échéant.
		- Déterminer les ressources supplémentaires nécessaires.
		- Appliquer la procédure de droit de refus, le cas échéant.
5.6.1	✓ Adapter l'organisation du lieu de l'intervention.	- Valider ou modifier, le cas échéant, l'emplacement pour la gestion des opérations.
		- Réviser les zones et les périmètres établis.
		- Déterminer l'emplacement des véhicules appelés en renfort.
		- Organiser la structure de commandement selon l'évolution de la situation.

(1) Le tableau présente le profil de compétences d'un officier et les exigences de la norme de qualification professionnelle NFPA 1021 sous forme d'objets d'évaluation et d'éléments de compétences spécifiques. L'examen de l'ÉNPO est composé d'un certain nombre d'objets d'évaluation tirés de ce tableau. Les objets retenus pour l'évaluation peuvent varier d'une version d'examen à une autre.

Gérer une intervention majeure. (suite)		NFPA 1021 (version 2009)
Objets d'évaluation		Éléments de compétences spécifiques
5.6.1	✓ Contrôler le déroulement des opérations.	- Utiliser les outils de gestion de l'intervention.
		- Respecter la chaîne de commandement.
		- Évaluer périodiquement la situation de chaque secteur.
		- Suivre l'emplacement du personnel.
		- Réviser les priorités selon l'évolution de la situation.
		- Corriger les manquements aux règles de santé et sécurité au travail.
		- Planifier la relève des équipes.
5.5.1	✓ Terminer l'intervention.	- Procéder à une évacuation prioritaire ou un retrait stratégique, le cas échéant.
		- Gérer un appel de détresse, le cas échéant.
		- Colliger des données sur l'intervention.
		- Démobiliser les ressources internes et externes.
5.6.2	✓ Effectuer une analyse rétrospective.	- Délimiter les zones d'accès interdit.
		- Déterminer la cause préliminaire de l'incendie.
		- Dessiner et noter l'état des lieux et la mise en place effectuée pour l'intervention.
		- Effectuer une vérification avant de quitter les lieux.
		- Transférer la scène à la police ou à un enquêteur, le cas échéant.
5.6.3	✓ Remplir et transmettre des rapports.	- Évaluer le déroulement de l'intervention.
		- Suggérer des améliorations.
		- Repérer les signes du syndrome post-traumatique.
5.6.3	✓ Remplir et transmettre des rapports.	- Colliger des données.
		- Vérifier la concordance des rapports remis par les officiers de secteur.
		- Rédiger les rapports.

(2) Cette colonne réfère aux numéros des exigences de performance au travail (*Job Performance Requirements*) de la norme NFPA 1021.

Gérer des ressources humaines dans un service de sécurité incendie.		NFPA 1021 (version 2009)
Objets d'évaluation	Éléments de compétences spécifiques	
✓ Collaborer au processus de recrutement et d'embauche du service de sécurité incendie.		- Identifier les besoins en personnel (pompiers, officiers).
		- Décrire les exigences du poste à combler en termes de tâches et de conditions de travail.
		- Déterminer les critères de sélection en termes de capacités physiques, de qualités personnelles, de compétences et d'expérience.
		- Rédiger et afficher une offre d'emploi selon les règles d'embauche de la municipalité.
		- Analyser les candidatures.
		- Participer au processus d'entrevue.
5.2.3	✓ Préparer un programme d'intégration et de développement professionnel des pompiers.	- Déterminer l'information à transmettre aux nouveaux pompiers.
		- Planifier et assurer un suivi des activités d'intégration.
		- Déterminer les critères de promotion pour les fonctions au sein de sa division.
		- Mettre en place des outils de développement des habiletés et aptitudes.
5.4.6	✓ Encadrer le personnel de sa division.	- Communiquer les attentes et les objectifs au personnel.
		- Mobiliser le personnel vers l'atteinte des objectifs.
		- Faire un suivi de l'avancement des tâches.
		- Gérer le temps du personnel (maladie, vacances, etc.).
		- Utiliser de techniques de résolution de conflits.
		- Planifier l'implantation d'un changement.

Gérer des ressources humaines dans un service de sécurité incendie. (suite)		NFPA 1021 (version 2009)
Objets d'évaluation	Éléments de compétences spécifiques	
5.2.2	✓ Évaluer le rendement du personnel.	- Établir les critères d'évaluation.
		- Utiliser des outils de mesure.
		- Formuler des critiques constructives.
5.2.1	✓ Contribuer à l'amélioration du rendement du personnel.	- Analyser des rapports d'intervention.
		- Reconnaître des problèmes de comportement ou de performance.
		- Déterminer des mesures visant l'amélioration du comportement.
		- Planifier des activités de formation.
		- Analyser les résultats de la formation.
		- Donner une appréciation des résultats aux personnes touchées par la formation.

Assurer l'application de la réglementation en matière de santé et sécurité au travail. NFPA 1021 (version 2009)	
Objets d'évaluation	Éléments de compétences spécifiques
✓ Reconnaître les besoins en matière de santé et sécurité au travail.	<ul style="list-style-type: none"> - Relever les situations à risque dans les activités du service de sécurité incendie. - Analyser des données statistiques et des rapports d'enquête ou d'accident.
✓ Collaborer à la rédaction ou la révision du programme de prévention en santé et sécurité au travail.	<ul style="list-style-type: none"> - Décrire des mesures de prévention en lien avec les risques identifiés. - Déterminer des mesures de contrôle et d'évaluation du programme. - Respecter les rôles et les responsabilités en matière de gestion de la santé et de la sécurité au travail.
✓ Assurer la mise en place d'un programme de prévention en santé et sécurité au travail.	<ul style="list-style-type: none"> - Planifier les moyens d'implantation du programme. - Planifier des activités de prévention. - Communiquer le programme au personnel.
✓ Superviser l'application du programme de prévention.	<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser des moyens de suivi. - Relever les manquements au programme de prévention. - Mettre en place des mesures correctives. - Donner une appréciation de l'application du programme.
5.7.1 ✓ Traiter des dossiers en matière de santé et de sécurité au travail.	<ul style="list-style-type: none"> - Analyser des problèmes et des données relevées à la suite d'un accident de travail. - Appliquer la procédure d'enquête et d'analyse d'un accident. - Suggérer des mesures de correction et de suivi. - Faire des recommandations. - Communiquer des résultats.

Contribuer au fonctionnement administratif du service de sécurité incendie. NFPA 1021 (version 2009)	
Objets d'évaluation	Éléments de compétences spécifiques
✓ Organiser les activités du service de sécurité incendie.	<ul style="list-style-type: none"> - Collaborer à l'élaboration des orientations stratégiques du service. - Formuler des objectifs pour le plan d'action du service. - Établir un échéancier pour l'atteinte des objectifs. - Faire des suggestions pour optimiser des méthodes de travail. - Mesurer des résultats à l'aide d'indicateurs de performance. - Coordonner les ressources matérielles. - Appliquer les règles du service et de la convention collective.
5.4.1 – 5.4.4 – 5.4.5 ✓ Produire des documents.	<ul style="list-style-type: none"> - Choisir le type de document en fonction du message à transmettre. - Concevoir et rédiger des documents en fonction des destinataires et du contexte.
5.4.2- 5.4.3 ✓ Administrer un budget.	<ul style="list-style-type: none"> - Déterminer les ressources financières nécessaires à sa division. - Appliquer le processus d'achat et d'acquisition des ressources. - Analyser des soumissions. - Présenter un budget. - Contrôler un budget.
5.3.1 ✓ Effectuer des activités de représentation du service de sécurité incendie.	<ul style="list-style-type: none"> - Présenter de l'information aux médias, aux autorités municipales, aux citoyens, etc. - Animer des réunions. - Travailler en comités. - Participer à des rencontres de négociation. - Collaborer à la réalisation d'ententes entre le service et des organismes externes.

Gérer des activités de prévention des incendies.

Objets d'évaluation	Éléments de compétences spécifiques
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Reconnaître les besoins en matière de prévention des incendies. 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyser les données statistiques et le schéma de couverture de risques. - Relever les risques présents sur le territoire. - Relever les risques non couverts par les programmes de prévention existants.
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Élaborer un programme de prévention des incendies. 	<ul style="list-style-type: none"> - Examiner les orientations ministérielles, la réglementation et les besoins identifiés. - Déterminer les éléments du programme : objectifs, activités, échéanciers, etc. - Évaluer les ressources humaines, financières et matérielles nécessaires.
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Implanter un programme de prévention des incendies. 	<ul style="list-style-type: none"> - Planifier les activités. - Assigner des tâches. - Mettre en place des moyens de coordination. - Déterminer des indicateurs de performance.
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Superviser l'application du programme de prévention des incendies. 	<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser des moyens de suivi. - Mettre en place des mesures correctives. - Effectuer une critique constructive sur le déroulement des activités.
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Évaluer les résultats du programme de prévention des incendies. 	<ul style="list-style-type: none"> - Examiner les indicateurs de performance et les commentaires provenant des responsables de l'application du programme. - Mesurer l'écart entre les objectifs et les résultats. - Recommander des mesures correctives, le cas échéant.